

**Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

**Etaient présents** : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, NICOLLE Laurent, GAUTIER Gérard, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, Mmes LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne, BOUCHER Christine, GUÉRIN Yolande.

**Absent excusé** : M. HARDONNIERE Patrice

**Absents** : Mme PAVY Virginie, M. FAJOLE Didier

**Date de convocation** : 23 novembre 2017

**Date d'affichage** : 6 décembre 2017

**Nombre de membres** :

En exercice	13
Présents	10
Votants	10

Monsieur Philippe BERGUES a été élu secrétaire de séance.

//

**Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2017**

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du mercredi 18 octobre 2017.  
Il demande si ce dernier appelle à des observations.  
Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

//

**Ordre du jour**

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce soir et demande si le Conseil souhaite ajouter d'autres points. Aucun autre point n'est ajouté à l'ordre du jour.

//

**Décisions municipales dans le cadre de la délégation (17.84)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),











Pour la commune de Fercé-sur-Sarthe, le transfert a été évalué à 7 330,77 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le contenu du rapport de la CLECT en date du 13 septembre 2017 concernant la commune de Fercé-sur-Sarthe portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes au transfert de la compétence point jeunes.

//

### Participation aux charges de fonctionnement du service état-civil de la commune du Bailleul

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par le Maire de la commune du Bailleul.

Ce courrier a vocation d'informer les mairies dont les habitants représentent, au titre d'une année, plus de 1% des parturientes ou plus de 1% des personnes décédées au Pôle Santé Sarthe & Loir, basé sur le territoire du Bailleul, qu'ils sont susceptibles de contribuer financièrement aux charges de fonctionnement pour les missions d'état civil.

Le conseil municipal s'étonne de recevoir un tel courrier au vu des richesses apportées par l'hôpital à la commune du Bailleul. Monsieur le Maire propose d'écrire un courrier qui sera adressé au Maire du Bailleul.

//

### Copieurs de la Mairie et de l'Ecole (17.92)

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions de contrats pour les photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole :

	<b>DACTYL BURO</b>	<b>FACTORIA</b>	<b>DBR</b>
<b>COPIEUR</b>	KONICA MINOLTA BHC 258 + BH 227	CANON IRADVC3520i + CANON IR2520i	KONICA MINOLTA BHC 258 + BH 227
<b>PROPOSITION TARIFAIRE</b> (engagement sur 5 ans)			
<b>Loyer/trimestre</b>	285 € HT 342 € TTC	942 € HT 1 130,40 € TTC	288 € HT 345,60 € TTC
<b>Prix unitaire page noire</b>	0,0035 € HT 0,0042 € TTC	Le prix : la location + 23 000 NB/trim. + 11 000 cou/trim.	0,0037 € HT 0,00444 € TTC
<b>Prix unitaire page couleur</b>	0,035 € HT 0,042 € TTC	<u>Coût page suppl. :</u> • Noir et blanc : 0,0042 € HT • Couleur : 0,04 € HT	0,037 € HT 0,0444 € TTC

Frais d'installation		199 € HT 238,80 € TTC	175 € HT 210 € TTC
<b>Coût Annuel</b> Sur la Base impressions 2016	<b>3 918,94 € TTC</b>	<b>4 521,60 € TTC</b> + 238,80 € TTC en 2018 4 760,40 € TTC	<b>4 079,11 € TTC</b> + 210 € TTC en 2018 4 289,11 € TTC

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** de retenir la proposition de Dactyl Buro et autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

////////////////////////////////////

### **Tarifs du cimetière (17.93)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** de ne pas augmenter les tarifs cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :

Concession cinquantenaire	309 €	
Durée	15 ans	30 ans
Concession case columbarium ou cavurne	200 €	400 €
Transfert des cendres au jardin du souvenir	50 €	
Pose ou retrait d'une urne	20 €	

////////////////////////////////////

### **Tarifs du restaurant scolaire (17.94)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :

- Tarif enfant ..... 3,85 €
- Repas majoré ..... 5,70 €
- Tarifs adulte ..... 5,25 €

////////////////////////////////////

### **Tarifs de la Maison du Temps Libre (17.95)**

L'équipe municipale, **à l'unanimité**, fait le choix de maintenir les tarifs de la location de la Maison du Temps Libre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :



LOCATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE		
MANIFESTATIONS	TARIFS	CAUTION
½ journée	86 €	100 €
1 journée (samedi ou dimanche de 8 h à 8 h)	160 €	250 €
1 journée de 11 h à 8 h (samedi)	113 €	
2 journées (samedi et dimanche de 8 h à 8 h)	234 €	
2 journées (samedi à partir de 11 heures)	187 €	
TARIF DU CHAUFFAGE EN PERIODE HIVERNALE		
½ journée : 43 €	1 journée de 8 h à 8 h (samedi ou dimanche) : 77 €	2 journées de 8 h à 8 h (samedi et dimanche) : 119 €
	1 journée de 11 h à 8 heures (samedi) : 55 €	2 journées (samedi à partir de 11 heures) : 96 €
TARIF DE LOCATION DE LA VAISSELLE		
	COUVERT N° 1	COUVERT N° 2
50 premiers couverts	32 €	40 €
Par couvert supplémentaire	0,52 €	0,62 €

La location de la Maison du Temps Libre est réservée aux habitants de la commune.

////////////////////////////////////

### **Tarifs de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) (17.96)**

Après en avoir délibéré, les tarifs de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) ne sont pas augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. **A l'unanimité**, le conseil municipal décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) :

- toute construction d'immeuble ..... 850 €
- construction existante lors d'une extension de réseau..... 850 €

### **Affaires diverses**

- Un comptage du nombre de participants à la soirée des bénévoles du vendredi 8 décembre est effectué.
- M. Patrick PORCHER remplace Mme Marion LE BLAY à la permanence de la distribution des sacs ordures ménagères vendredi 1<sup>er</sup> décembre de 16h à 18h30.

- Une réunion de CCAS se déroulera lundi 4 décembre 2017 à 20h.
- Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées :
  - le mercredi 20 décembre 2017 à 19h30, sous réserve d'un ordre du jour.
  - le mercredi 17 janvier 2018 à 19h30

**La séance est levée à 22h30**

////////////////////////////////////

**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 17.84 à 17.96.**

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard
M. NICOLLE Laurent	M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier
	ABSENT	ABSENT
Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion	Mme PAVY Virginie
		ABSENTE
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	M. PORCHER Patrick
Mme PAVY Jocelyne		